

INFORMATIONS

LE PASS SANITAIRE, C'EST...

VACCIN

La preuve d'une vaccination complète (soit deux semaines après la deuxième injection pour les vaccins à double injection, soit 4 semaines après le vaccin à injection unique), sous forme de QR Code au format électronique et / ou papier.

OU

TEST PCR / ANTIGÉNIQUE

La preuve d'un test négatif RT-PCR ou Antigénique intégrant un QR Code de moins de 48H.

OU

CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

Un certificat de rétablissement de la Covid-19 datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.

MERCI DE PRÉSENTER...

VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour tout spectateur à partir de 11 ans (CNI / PASSEPORT)



VOTRE PASS SANITAIRE

Un QR Code sous format papier ou numérique via une application.